

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur les états financiers

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **937 928 DT**, un actif net de **918 199 DT** et un bénéfice s'élevant à **95 656 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une

anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 27 Mars 2026

Le commissaire aux comptes :

SW EXPERTISE ET AUDIT

Nabil ZRIBI

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 31/12/2025

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Portefeuille titres	4	<u>675 366,964</u>	<u>592 346,805</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		339 855,359	275 920,222
Obligations et valeurs assimilées		290 256,732	275 238,506
Titres des Organismes de Placement Collectif		45 254,873	41 188,077
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		<u>261 088,815</u>	<u>263 550,156</u>
Placements monétaires	5	258 508,750	231 694,482
Disponibilités		2 580,065	31 855,674
AC 3 - Créances d'exploitations	6	<u>1 472,255</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitations		1 472,255	0,000
AC 4 - Autres Actifs		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>937 928,034</u>	<u>855 896,961</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Opérateurs créditeurs	7	15 547,095	8 282,801
Autres créditeurs divers	8	4 182,122	20 983,364
TOTAL PASSIF		<u>19 729,217</u>	<u>29 266,165</u>
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	9	<u>905 955,502</u>	<u>807 939,759</u>
Capital en nominal		<u>821 727,049</u>	<u>784 280,379</u>
Capital en début de période		807 939,759	784 280,379
Emission en nominal		14 037,968	0,000
Rachat en nominal		-250,678	0,000
Sommes non distribuables		<u>84 228,453</u>	<u>23 659,380</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes non distribuables exercice en cours		84 228,453	23 659,380
Sommes distribuables		<u>12 243,315</u>	<u>18 691,037</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4,153	1,467
b - Sommes distribuables de l'exercice		12 239,162	18 689,570
ACTIF NET		<u>918 198,817</u>	<u>826 630,796</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>937 928,034</u>	<u>855 896,961</u>

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> 31-déc-25	<i>Exercice clos le</i> 31-déc-24
Revenus du portefeuille titres	10	32 621,680	32 138,992
Dividendes		17 155,102	17 691,476
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 466,578	14 447,516
Revenus des prises en pension de BTA		6 283,677	7 433,596
Revenus des placements monétaires		9 260,578	6 557,894
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	11	48 165,935	46 130,482
Charges de gestion des placements	12	-31 165,284	-22 916,984
REVENUS NET DES PLACEMENTS		17 000,651	23 213,498
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	13	-4 858,443	-4 523,928
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 142,208	18 689,570
Régularisation du résultat d'exploitation		96,954	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 239,162	18 689,570
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-96,954	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		64 518,660	51 459,860
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		19 027,913	-27 708,130
Frais de négociation		-32,772	-92,350
Résultat non distribuable		83 513,801	23 659,380
RESULTAT NET DE LA PERIODE		95 656,009	42 348,950

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	<u>Exercice clos le</u> 31-déc-25	<u>Exercice clos le</u> 31-déc-24
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		<u>95 656,009</u>	<u>42 348,950</u>
Résultat d'exploitation		12 142,208	18 689,570
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		64 518,660	51 459,860
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		19 027,913	-27 708,130
Frais de négociation de titres		-32,772	-92,350
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>		<u>-18 686,954</u>	<u>-16 817,614</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		<u>14 598,966</u>	<u>0,000</u>
Souscriptions		14 863,962	0,000
-Capital		14 037,968	0,000
-Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		723,448	0,000
-Régularisation des sommes distribuables		102,546	0,000
-Droits d'entrée		0,000	0,000
Rachats		-264,996	0,000
-Capital		-250,678	0,000
-Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-8,796	0,000
-Régularisation des sommes distribuables		-5,522	0,000
-Droits de sortie		0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET		91 568,021	25 531,336
<u>ACTIF NET</u>		0,000	0,000
En début de l'exercice		826 630,796	801 099,460
En fin de l'exercice		918 198,817	826 630,796
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
En début de l'exercice		6 446	6 446
En fin de l'exercice		6 556	6 446
VALEUR LIQUIDATIVE		140,054	128,239
TAUX DE RENDEMENT		11,47%	5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2025

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS DEFENSIF :

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 675 366,964 DT et se détaille comme suit :

<u>CODE ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nbre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2025</u>	<u>% actif Net</u>
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		261 600,509	339 855,359	37,01%
	<u>Actions</u>				
TN0001800457	BIAT	462	22 027,017	51 047,766	5,56%
TN0001000108	MONOPRIX	1 720	33 527,268	10 474,800	1,14%
TN0001100254	SFBT	5 596	64 385,298	70 056,324	7,63%
TN0006560015	SOTUVER	1 945	24 480,600	26 862,395	2,93%
TN0007270010	TPR	6 100	31 545,067	70 125,600	7,64%
TN0003900107	UIB	1 722	40 400,800	42 579,894	4,64%
TN0003000452	ASTREE	378	18 954,914	17 384,220	1,89%
TN0007570013	EURO-CYCLES	200	5 094,000	2 488,200	0,27%
TN0007550015	CITY CARS	2 480	21 185,545	48 836,160	5,32%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		272 460,000	290 256,732	31,61%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		252 798,000	269 613,589	29,36%
TN0008000739	BTA 022030	273	252 798,000	269 613,589	29,36%
	<u>Obligations de l'emprunt national</u>		19 662,000	20 643,143	2,25%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT 8.8%	200	19 662,000	20 643,143	2,25%
	<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		38 533,058	45 254,873	4,93%
TN9APUZ8DQV0	FCP Hélicon Monéo	33	3 571,288	3 602,313	0,39%
TN8CT05DVRC2	FCP Hélicon Actions Proactif	162	24 961,770	31 278,960	3,41%
TNMSC4F2IST8	FCP HELION SEPTIM III	100	10 000,000	10 373,600	1,13%
TOTAL			572 593,567	675 366,964	73,55%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					72,01%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	561 039,668	7 975,539	23 331,598	592 346,805	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	11 100,000			11 100,000	
Titres OPCVM	11 441,089			11 441,089	
Bons de trésor assimilables (BTA)	252 798,000			252 798,000	
Obligations	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-9 630,859			-9 630,859	9 862,141
Titres OPCVM	-12 404,331			-12 404,331	915,772
Bons de trésor assimilables (BTA)	-241 750,000			-241 750,000	8 250,000
Variation des plus ou moins value latentes			64 518,660	64 518,660	
Variation des intérêts courus		6 947,600		6 947,600	
Soldes au 31 décembre 2025	572 593,567	14 923,139	87 850,258	675 366,964	19 027,913

5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 258 508,750 DT, se détaillant comme suit :

Code	Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
DAT DEF 6.99% 92 J 09012026 BIAT	Dépôt à terme DAT DEFENSIF 7.49% 93J 02012025 BIAT	1	170 000,000	172 187,774	18,75%
PL DEF 7.50% 32J 26012026 AB	Créances sur opérations de pensions livrées PL DEF 7.50% 32J 26012026 AB	1	86 234,422 49 575,901	86 320,976 49 648,199	9,40%
	PL DEF 7% 27J 26012026 AB	1	36 658,521	36 672,777	
PL DEF 7% 27J 26012026 AB	Total		256 234,422	258 508,750	28,15%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			27,56%	

6- Note sur les autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 1 472,255 DT au titre de la retenue à la source sur intérêts achetés contre un solde nul au 31/12/2024.

7- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 15 547,095 DT contre 8 282,801 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Gestionnaire - Rémunération fixe	1 424,730	1 291,793
Gestionnaire - Rémunération variable	13 822,345	6 691,782
Rémunération du dépositaire	300,020	299,226
Total PA1- Opérateurs créditeurs	15 547,095	8 282,801

8- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 4 182,122 DT contre 20 983,364 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	3 567,474	3 354,808
Redevance CMF	77,244	70,033
Impôt à payer	137,404	124,555
Publications au BO du CMF	400,000	400,000
Sommes à régler	0,000	17 033,968
Total PA2- Autres créditeurs divers	4 182,122	20 983,364

9- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant :	807 939,759
Nombre de titres :	6 446
Nombre de porteurs de parts :	4

Souscriptions réalisées

Montant :	14 037,968
Nombre de titres émis :	112
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant :	250,678
Nombre de titres rachetés :	2
Nombre de porteurs de parts sortants :	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	64 518,660
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 027,913
Régularisation des sommes non distribuables	714,652
Droits de sortie	-
Frais de négociations	- 32,772

Capital au 31-12-2025

Montant :	905 955,502
Nombre de titres :	6 556
Nombre de porteurs de parts :	4

10- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Dividendes	17 155,102	17 691,476
Des actions cotées	16 868,350	17 180,060
Des titres OPCVM	286,752	511,416
Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 466,578	14 447,516
Intérêts (BTA) + Obligation de l'emprunt national	15 466,578	14 447,516
Total	32 621,680	32 138,992

11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2025 à 15 544,255 DT contre un solde de 13 991,440 DT au 31-12-2024 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à terme	9 168,213	5 919,833
Intérêts prise en pension de BTA	6 283,677	7 433,596
Intérêts des dépôts à vue	92,365	638,061
Total	15 544,255	13 991,440

12- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 31 165,284 DT au 31-12-2025 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération fixe du Gestionnaire	16 152,939	15 035,202
Rémunération variable du gestionnaire	13 822,345	6 691,782
Rémunération du Dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	31 165,284	22 916,984

13- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2025 à 4 858,443 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Redevance CMF	875,736	815,144
Rémunération CAC	3 615,107	3 353,084
Services bancaires	47,600	35,700
Publications	300,000	300,000
Autres charges	20,000	20,000
Total	4 858,443	4 523,928

14- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

14.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	7,347	7,156	6,024	5,481	6,272
Charges de gestion des placements	- 4,754	- 3,555	- 2,689	- 3,738	- 2,842
Revenu net des placements	2,593	3,601	3,336	1,743	3,430
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	- 0,741	- 0,702	- 0,727	- 0,747	- 0,471
Résultat d'exploitation (1)	1,852	2,899	2,608	0,996	2,959
Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	-	-	-	0,002
Somme distribuables de l'exercice	1,866	2,899	2,608	0,995	2,961

Variation des plus (ou moins) values potentielles	9,841	7,983	1,311	- 0,239	- 0,104
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2,902	- 4,298	- 1,339	6,835	- 0,737
Frais de négociation	- 0,005	- 0,014	- 0,001	- 0,020	- 0,002
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	12,739	3,670	- 0,029	6,576	- 0,843
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	14,591	6,570	2,580	7,572	2,115
Droit de rentrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	12,739	3,670	- 0,029	6,576	- 0,843
Régularisation du résultat non distribuable	0,109	0,000	0,000	- 0,002	0,014
Sommes non distribuables de l'exercice	12,848	3,670	- 0,029	6,574	- 0,829
Distribution de dividende	2,899	2,609	1,710	2,961	0,686
Valeur liquidative	140,054	128,239	124,278	122,694	118,085
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	3,56%	2,81%	2,18%	3,10%	2,42%
Autres charges/actif net moyen	0,55%	0,56%	0,59%	0,62%	0,40%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	1,40%	2,29%	2,11%	0,83%	2,52%

14.2 Transactions avec les parties liées :

La gestion de « FCP Helion Actions défensif » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission annuelle de gestion de 1.55% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

Une commission de surperformance si « FCP Helion Actions défensif » réalise un rendement supérieur à un taux objectif égale au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la VL.

La rémunération de l'exercice 2025 s'élève à 29 975 DT au titre des frais de gestion annuels.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS DEFENSIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an.

La rémunération de l'exercice 2025 s'élève à 1 190 DT au titre des services de dépositaire.

14.3 Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 25 mars 2026.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.